

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC
LOTS :

- 1 303 073 ptie, 1 303 077 pties,
1 303 079 pties,
- 1 737 438 ptie
- 1 737 407 ptie

CADASTRE :
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE :
MUNICIPALITÉ :
PROPRIÉTAIRE ACTUEL :

- du Québec
Québec
Ville de Québec
- Ville de Québec (parcelles 1, 3, 4,
6)
 - Fonds de placement immobilier
Cominar (parcelles 2, 5, 7)

**ÉCHANGE SANS SOULTE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE
L'INTERSECTION DE L'AVENUE SAINT-SACREMENT ET DU
BOULEVARD CHAREST.**

DESCRIPTION

A) CESSION À LA VILLE DE QUÉBEC (PARCELLES 2, 5, 7).

- **Parcelle 2 - Lot 1 303 079 partie**

Une parcelle de terrain connue et désignée comme étant une partie du lot 1 303 079 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, de figure irrégulière, bornée vers l'Est par la majeure partie du lot 1 303 079, vers l'Ouest et le Nord-Ouest par la majeure partie du lot 1 303 077, étant le boulevard Charest Ouest.

Il est à noter que le point le plus au sud (633) est situé à 1,21 mètres, vers le Nord, de la ligne séparative des lots 1 303 077 et 1 737 407 et à 1,19 mètres vers le Nord-Ouest, sur la dite ligne séparative, du coin des lots 1 303 077, 1 737 407 et 1 737 438.

Mesurant 6,17 mètres vers l'Est, 5,89 mètres le long d'un arc de cercle de 10,67 mètres de rayon vers l'Ouest, 0,60 mètre vers le Nord-Ouest et contenant en superficie 3,0 mètres carrés.

Le tout tel que démontré et indiqué par les points 632-633-621-632 sur le plan 1999152AR1.DSN, minute 99V-1320, préparé par Gaétan Groleau, arpenteur-géomètre, le 26 novembre 1999 (révisée le 11 juin 2003, pour non-exécution de l'échange à cette époque).

- **Parcelle 5 - Lot 1 303 079 partie**

Une parcelle de terrain connue et désignée comme étant une partie du lot 1 303 079 du susdit cadastre, de figure irrégulière, bornée vers le Nord-Est par la majeure partie du lot 1 303 079, vers le Sud-Est par le lot 1 303 073, vers le Sud-Ouest par une partie du lot 1 737 438 l'avenue Saint-Sacrement.

Mesurant 17,55 mètres et 16,22 mètres le long d'un arc de cercle de 100,01 mètres de rayon et 5,10 mètres vers le Nord-Est, 2,81 mètres vers le Sud-Est, 17,36 mètres et 21,27 mètres vers le Sud-Ouest et contenant en superficie 39,7 mètres carrés.

Le tout tel que démontré et indiqué par les points 635-587-589-626-625-624-635 sur le plan ci-dessus mentionné.

SS

- **Parcelle 7 - Lot 1 303 073 partie**

Une parcelle de terrain connue et désignée comme étant une partie du lot 1 303 073 du susdit cadastre, de figure irrégulière, bornée vers le Nord-Est et le Sud-Est par la majeure partie du lot 1 303 073, vers le Sud-Ouest par une partie du lot 1 737 438, étant l'avenue Saint-Sacrement, vers le Nord-Ouest par une partie du lot 1 303 079 ci-dessus décrite.

Mesurant 2,81 mètres vers le Nord-Est, 3,21 mètres vers le Sud-Est, 2,84 mètres vers le Sud-Ouest et 2,81 mètres vers le Nord-Ouest et contenant en superficie 8,4 mètres carrés.

Le tout tel que démontré et indiqué par les points 626-590-694-625-626 sur le plan 1999152AR1.DSN, minute 99V-1320, préparé par Gaétan Groleau, arpenteur-géomètre, le 26 novembre 1999 (révisée le 11 juin 2003, pour non-exécution de l'échange à cette époque).

La superficie totale cédée à la Ville de Québec occupe : 51,1 mètres carrés.

B) CESSION PAR LA VILLE DE QUÉBEC (PARCELLES 1, 3, 4, 6).

- **Parcelle 1 - Lot 1 303 077 partie**

Une parcelle de terrain connue et désignée comme étant une partie du lot 1 303 077 du susdit cadastre, de figure irrégulière, bornée vers l'Ouest, le Nord-Ouest et le Nord par le boulevard Charest, étant la majeure partie du lot 1 303 077, vers le Sud-Est et le Sud-Ouest par la majeure partie du lot 1 303 079.

Il est à noter que le point le plus à l'Est (1023) est situé à 8,97 mètres sur l'emprise Est du boulevard Charest du coin Nord-Est du lot 1 303 079.

Mesurant 3,81 mètres vers le Nord, 3,07 mètres vers le Sud-Est, 1,88 mètres vers le Sud-Ouest, 73,33 mètres le long d'un arc de cercle de 1 345,25 mètres de rayon vers le Sud-Est, 3,00 mètres vers l'Ouest, 10,30 mètres le long d'un arc de cercle de 100,01 mètres de rayon, 28,19 mètres, 17,07 mètres le long d'un arc de cercle de 1000,13 mètres de rayon et 16,40 mètres vers le Nord-Ouest et contenant en superficie 106,7 mètres carrés.

Le tout tel que démontré et indiqué par les points 583-1023-619-620-632-579-582-577-594-583 sur le plan ci-dessus mentionné.

- **Parcelle 3 - lot 1 303 077 partie**

Une parcelle de terrain connue et désignée comme étant une partie du lot 1 303 077 du susdit cadastre, de figure irrégulière, bornée vers l'Est par la majeure partie du lot 1 303 079, vers le Sud-Ouest par une partie du lot 1 737 407, étant l'avenue Saint-Sacrement, vers le Nord-Ouest par le boulevard Charest, étant la majeure partie du lot 1 303 077.

Mesurant 2,15 mètres le long d'un arc de cercle de 10,67 mètres de rayon vers l'est, 1,19 mètres vers le sud-ouest, 1,21 mètres vers le nord-ouest et contenant en superficie 0,5 mètres carrés.

Le tout tel que démontré et indiqué par les points 633-622-634-633 sur le plan ci-dessus mentionné.

- **Parcelle 4 - lot 1 737 438 partie**

Une parcelle de terrain connue et désignée comme étant une partie du lot 1 737 438 du susdit cadastre, de figure irrégulière, bornée vers le

su

Nord-Est par une partie du lot 1 303 079, vers le Sud-Ouest et l'Ouest par une partie du lot 1 737 438, étant l'avenue Saint-Sacrement, vers l'Ouest par une partie du lot 1 737 407, étant aussi l'avenue Saint-Sacrement (parcelle 6).

Mesurant 36,49 mètres et 8,90 mètres vers le Nord-Est, 6,69 mètres et 5,85 mètres le long d'un arc de cercle de 218,31 mètres de rayon, 31,56 mètres vers le Sud-Ouest, 0,93 mètres et 2,06 mètres vers le Nord-Ouest et contenant en superficie 54,9 mètres carrés.

Le tout tel que démontré et indiqué par les points 622-623-635-325-586-585-695-622 sur le plan ci-dessus mentionné.

• **Parcelle 6 – lot 1 737 407 partie**

Une parcelle de terrain connue et désignée comme étant une partie du lot 1 737 407 du susdit cadastre, de figure triangulaire, bornée vers le Nord-Est par une partie du lot 1 303 077, étant la parcelle 3, vers le Sud-Est par une partie du lot 1 737 438, étant la parcelle 4, vers l'Ouest par la majeure partie du lot 1 737 407, étant l'avenue Saint-Sacrement.

Mesurant 1,19 mètres vers le Nord-Est, 2,06 mètres vers le Sud-Est, 2,54 mètres vers l'Ouest et contenant en superficie 1,2 mètres carrés.

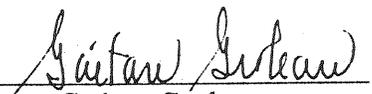
Le tout tel que démontré et indiqué par les points 634-622-695-634, sur le plan 1999152AR1.DSN, minute 99V-1320, préparé par Gaétan Groleau, arpenteur-géomètre, le 26 novembre 1999.

La superficie totale cédée par la Ville de Québec occupe 163,3 mètres carrés.

Il est à noter que cet échange nécessitera, pour son enregistrement, la création de lots entiers pour toutes les parcelles créées et restantes.

Québec, le 26 novembre 1999.

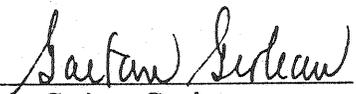
Préparé par :


Gaétan Groleau
Arpenteur-géomètre

Cette minute a été mise à jour le 11 juin 2003, suite à la non-exécution de l'échange à l'époque de sa création.

Québec, le 11 juin 2003.

Préparé par :


Gaétan Groleau
Arpenteur-géomètre

Dossier : 3598
Minute : 99V-1320
Plan : 1999152AR1.DSN

